



ARRETE MUNICIPAL N° 38 / 2026
Autorisant la présence d'une benne impasse des Hêtres

Le Maire de Lorry-Lès-Metz,

- VU** la Loi Municipale Locale du 6 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de la police du Maire ;
- VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des départements et des régions ;
- VU** la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6.1 ;
- VU** Le Code de la Route et notamment les articles L411-1 à L411-7 ;
- VU** L'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I et notamment la 40^{ème} partie « signalisation de prescription » approuvée par décret du 07 juin 1977 ;

Considérant la demande de la société SOL STRUCTURE TS en date du 9 avril 2026 pour effectuer des travaux de confortement d'habitation suite à un sinistre sécheresse au 2 impasse des Hêtres à Lorry-lès-Metz ;

ARRETE

- Article 1 :** La société SOL STRUCTURE TS est autorisée à installer une benne et un abri de chantier au niveau du numéro 2, impasse des Hêtres, du 17 avril 2026 au 19 mai 2026. Un cheminement piéton devra être conservé durant toute la durée des travaux.
- Article 2 :** Pour l'installation et le repli de ces équipements, le 17 avril 2026 et le 19 mai 2026, la société SOL STRUCTURE TS est autorisée à titre dérogatoire à circuler dans la commune avec un camion de plus de 3,5t. Ces manœuvres nécessiteront la fermeture de la rue à toute circulation pendant une à deux heures.
- Article 3 :** Conformément à l'article R. 421-1 et suivants du Code de Justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
- Article 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

Monsieur le Major de Gendarmerie de Sainte-Marie-aux-Chênes
Monsieur le Chef de La Police Métropolitaine
Monsieur le responsable de l'entreprise SOL STRUCTURE TS

Fait à Lorry-Lès-Metz, le 9 avril 2026

Le Maire



Philippe GLESER